

>>> IV - HISTORIQUE DU SITE AZF : PASSE MILITAIRE ET SOUS-SOL NON EXPLORÉS

16. Conduite d'eau brute sous le tas d'ammonitrate révélée sur un plan récent d'AZF non mentionnée et non étudiée

- Les premiers plans des archives militaires montrent que dès 1916 des réseaux électriques souterrains et des réseaux d'eau souterrains de la PNT parcouraient tout le secteur de l'usine AZF (cf. Annexe 09 de 1916).
- Un extrait du plan du réseau d'eau brute d'AZF, pièce D0603 p7, remis le 28 septembre 2001 au SRPJ par la société SAUR, montre la présence d'une conduite d'eau brute borgne de 40 mm de diamètre, longeant en souterrain l'axe central du tas d'ammonitrate du hangar 221 (**Annexe 76**).
- Ce plan a été reçu des cadres d'AZF par les employés de la SAUR lors de travaux survenus 12 jours avant sur une fuite du réseau d'eau potable à l'Ouest des hangars 221 et 222. Ce plan tient compte des dernières modifications de 1997 de l'usine AZF et est donc récent.
- Cette conduite d'eau brute souterraine potentiellement conductrice est borgne et est reliée sur le réseau d'eau brute longeant la rampe verte allant vers le bâtiment IO (pièce D1261 p4, **Annexe 77**).
- Les experts judiciaires Valérie Gouetta et Jean-Yves Nicolas de Lamballerie ne mentionnent cet élément structurant sous le hangar 221 dans aucun de leur rapport.
- Cette information prouvée par un plan dès le 28 septembre 2001 contredit les conclusions des rapports de ces experts judiciaires qui affirment qu'il n'existait aucune structure sous le hangar 221 et le tas d'ammonitrate (pièce D5700 p46, **Annexe 78**).

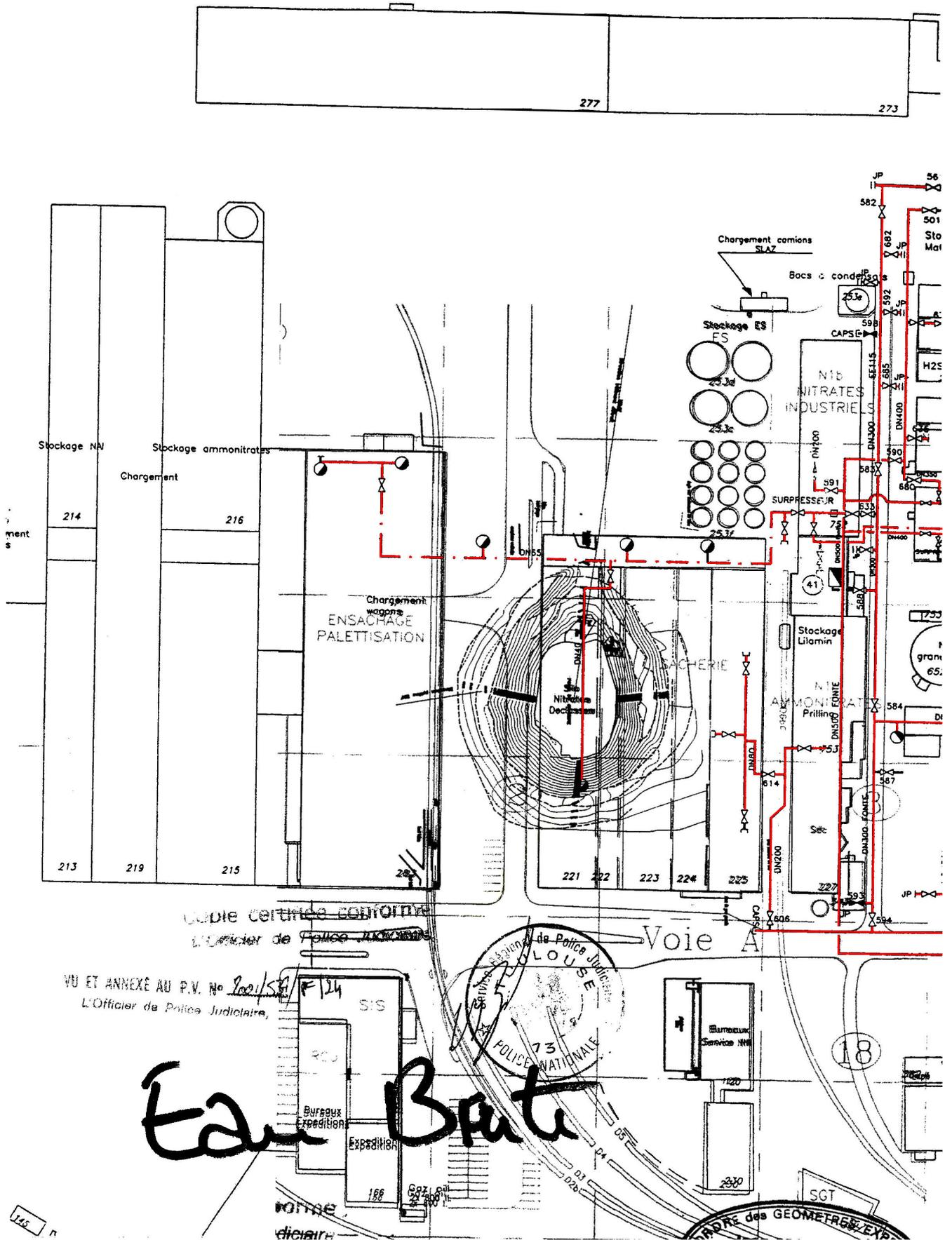
Votre juridiction pourrait-elle se prononcer sur ce point ?

A-t-il un lien avec la trace sombre au Nord-Ouest du cratère ?

A-t-il un lien avec l'explosion du hangar 221, grâce par exemple à une possible conduction électrique ?



Piece D0603 p7



DIFFUSION RESTREINTE

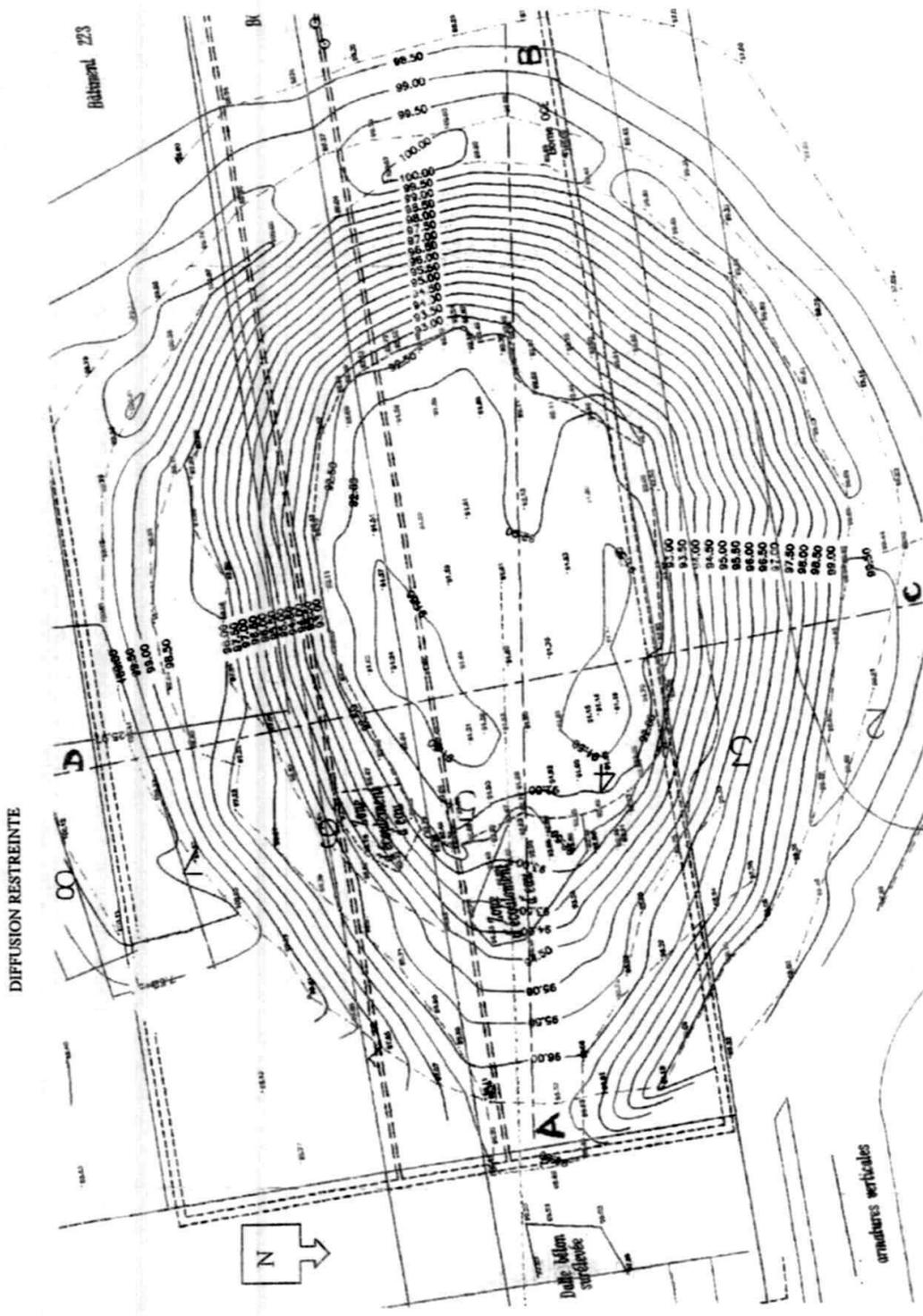


Figure 2 : Relevé topographique du cratère AZF (Pour cote NGF, rajouter 45.7 m)

30/38

DIFFUSION RESTREINTE

Pièce D2173 p31

31/38



VI - CONCLUSION

De nos investigations, il ressort que :

- les recherches qui ont été menées montrent que le secteur dans lequel l'explosion s'est produite est un secteur qui ne présente aucun risque naturel particulier lié à son contexte géologique, géotechnique ou hydrogéologique,
- l'activité du site industriel conduisait à un réchauffement de la nappe phréatique, l'intensité de ce réchauffement étant plus significative en période estivale,
- les bâtiments de la sacherie ont été construits en 1915-1916 dans le cadre d'une extension de la Poudrerie Nationale de Toulouse. Les terrains concernés étaient vierges de toute activité industrielle. Ni les recherches historiques ni les observations de terrain (sondages, inspection de cavités et de réseaux) n'ont identifié d'ouvrage souterrain ou de zone remblayée sous l'emprise des bâtiments 221 et 222.

Lorsque la scène d'infraction sera remise à l'exploitant, il sera souhaitable de confirmer les observations faites à ce jour sur les remblais en assistant aux travaux de terrassement éventuels effectués dans le cadre de la remise en état du secteur du sinistre.

*des experts certifient avoir accompli personnellement
la mission qui leur a été confiée.*

Bunf

Jovetta